



Paris, le 23 août 2014

Communiqué de presse

Marisol Touraine donne le feu vert à la création des fondations hospitalières, un nouvel outil au service du développement de la recherche et de l'innovation au sein des hôpitaux

Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, donne le feu vert à la création de fondations hospitalières par les établissements de santé, par la publication ce jour d'un décret au Journal Officiel.

Les fondations hospitalières représentent pour les hôpitaux un instrument de gestion et d'orientation adapté aux projets de recherche tout en garantissant la transparence de gestion des crédits qui y sont affectés, quelle qu'en soit leur origine. Elles pourront collecter – pour le compte des hôpitaux auxquels elles sont rattachées – des fonds issus de dons, de legs ou de mécénats pour financer ces actions de recherche.

En rendant possible la création de fondation hospitalière, Marisol Touraine donne aux hôpitaux un nouvel outil pour renforcer leur attractivité en matière de recherche notamment industrielle, permettre à davantage de patients d'accéder aux dernières innovations thérapeutiques et accélérer le transfert vers l'industrie dans un secteur créateur d'emplois et à fort potentiel de développement économique en France et à l'export.

Contact presse

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr